



République Française

Mairie de Coincy

Liberté - Égalité - Fraternité

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Coincy s'est réuni en salle du conseil sous la présidence d'Alain ARNEFAUX, Maire.

Convocation envoyée le 18 juillet 2022.

Présents : Alain ARNEFAUX, Guy BARJAVEL, Alain DICHY, Patricia MALHERME-DICHY, Annie ESPINET, Magali GUILLEBAULT, Marcelle LEROY, Xavier de MASSARY, Lucette PRIOR-AIXA, Christophe VANACKERE

Absents excusés et pouvoirs : Gérald CHARPENTIER à Magali GUILLEBAULT, Christian CHAURIS à Alain ARNEFAUX, Constance DEMARQUET à Patricia MALHERME DICHY, Christiane LOURDEZ à Marcelle LEROY, Philippe NGUYEN à Christophe VANACKERE

Secrétaire de Séance : Annie ESPINET

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 10 – Votants : 15

La séance débute à 19h00.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.
- 2) Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 10 juin 2022.
- 3) Projet du vestiaire du stade municipal : validation projet et contrat avec le Cabinet d'Architecte
- 4) Emprunt vestiaire stade municipal
- 5) Décision modificative n° 2
- 6) Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Annie ESPINET d'être secrétaire de séance
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 10 juin 2022

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Projet de construction du vestiaire du stade municipal **Délibération n°2022-40**

Monsieur le maire rappelle que le vestiaire du stade municipal est devenu vétuste depuis sa création en 1977. La dégradation progressive de cet équipement, malgré les travaux menés par les salariés municipaux, nous a amenée à lancer le projet de reconstruction de celui-ci, projet cohérent avec les besoins d'un club dynamique avec plus de 250 adhérents et maintenant une équipe féminine.

Le cabinet d'architecte VIVARCHI nous présente le projet final après quatre réunions de travail avec la commission ad hoc créée pour cet équipement.

Le programme arrêté à l'issue des études préliminaires est le suivant : construction de quatre vestiaires avec douches, deux vestiaires arbitres, cinq sanitaires, une salle de réunion, un office et un local technique, le tout sur une surface de 275m².

Le coût estimé de cet équipement est de 655 632,65 € HT soit 786 759,18 € TTC et les subventions attendues sont de 60% à 80% du montant HT. Il faut ajouter la récupération de la TVA par le FCTVA de 131 000€. Le coût pour la commune est estimé entre 131 000€ et 159 000€ suivant les taux de subventions attendues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les travaux de construction du vestiaire du stade municipal de la commune de Coincy pour le montant maximum de 786 759,18 € TTC
- autorise monsieur le maire à signer tout document y afférent.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4. Choix de l'architecte pour le projet de construction du vestiaire du stade municipal **Délibération n° 2022-41**

Monsieur le maire rappelle que pour la construction du vestiaire du Stade Municipal, le cabinet d'architecte VIVARCHI aide et accompagne la commune dans le montage administratif et technique concernant le marché public (passation des marchés de travaux, visa des études d'exécution, suivi de l'exécution des travaux, etc... jusqu'à la réception du vestiaire).

Le coût du contrat avec le cabinet d'architecte VIVARCHI, pour ce marché public, se monte à 61 200 € HT soit 73 440 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le choix du cabinet d'architecte VIVARCHI – 1 rue Pomparde à la Ferté-Milon, pour l'accompagnement des travaux de construction du vestiaire du Stade Municipal de la Commune de Coincy pour le montant de 61200 € HT soit 73440 € TTC.
- autorise le maire à signer tout document y afférent

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5. Prêt à moyen terme au Crédit Agricole **Délibération n° 2022_42**

Monsieur le maire donne connaissance, aux membres présents du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : la construction d'un vestiaire au stade municipal

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève au maximum à 786 759,18 € T.T.C.

Les membres présents, après en avoir délibéré :

- 1° - prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° - déterminent, comme suit, les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant maximum du Devis :	786 759,18 €
Subventions :	367 000,00 €
Court terme FCTVA	130 000,00 €
Autofinancement	0,00 €
* PRET MOYEN TERME	290 000,00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 290 000 euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement **s'effectuera en 10 années à partir de la validation du prêt par périodicités trimestrielles. Frais de dossier : 145 €**

3° - ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le Maire, Alain Arnefaux, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6. Prêt à court terme au Crédit agricole **Délibération n° 2022-43B**

Monsieur le maire donne connaissance aux membres présents du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : la construction d'un vestiaire au stade municipal.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève au maximum à 786 759,18 € T.T.C.

Les membres présents, après en avoir délibéré :

- 1° - prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° - déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant maximum du Devis :	786 759,18 €
Subventions :	367 000,00 €
Autofinancement	0,00 €
Emprunt (s) sollicité (s) au C.A.M. (*) :	
* PRET COURT TERME	130 000,00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 130 000 Euros, d'une durée **de 24 mois**. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 1,10 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %

- 3° - ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° - prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 5° - autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le maire, Alain Arnefaux, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7. Ligne de trésorerie Crédit Agricole **Délibération n° 2022-44**

Monsieur le maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : la construction d'un vestiaire au stade municipal.

Les membres présents, après en avoir délibéré :

- 1° - prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté
- 2° - le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 367 000 Euros, pour une durée **d'un an**, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0,90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %

- 3° - ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,
- 4° - prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 5° - autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le maire, Alain Arnefaux, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

8. Décision modificative n° 2
Délibération n° 2022-45Quater

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2343-2 ;
Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

- 615231 - Entretien et réparation voirie	- 3 000,00 €
- 65548 – Contribution école	+ 3 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

- 21531 – opération 239 –Collecte eaux pluviales	- 2 000,00 €
- 4581 – opération compte de tiers (remboursement CARCT Eaux)	+ 2 000,00 €
- 2111 – opération 212 - acquisition de terrain	- 6 504,36 €
- 2152 – opération 237 - Gravillonnage route de la Poterie	+ 6 116,76 €
- 2158 – opération 248 – Projecteur enduit ENDUISIT 3	+ 387,60 €

Recettes

- 1323 – opération 239 Travaux eaux pluviales rue Lucie Aubrac	- 2 000,00 €
- 4582 – opération OPFI - remboursement CARCT Travaux Eaux	+ 2 000,00 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fin de séance à 20H45.

Alain ARNEFAUX

Christophe VANACKERE

Christiane LOURDEZ

Pouvoir à Marcelle LEROY

Christian CHAURIS

Gérald CHARPENTIER

Guy BARJAVEL

Pouvoir à Alain ARNEFAUX

Pouvoir à Magali GUILLEBAULT

Constance DEMARQUET

Xavier DE MASSARY

Alain DICHY

Pouvoir à Patricia DICHY

Patricia DICHY

Annie ESPINET

Magali GUILLEBAULT

Marcelle LEROY

Philippe NGUYEN

Lucette PRIOR-AIXA

Pouvoir à Christophe VANACKERE